



PROJET DE DECLARATION EPU - GABON

- 1- La délégation de la République du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République Gabonaise conduite par et tient à la féliciter pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil ;
- 2- Le Congo apprécie hautement les efforts déployés par le Gabon en vue de protéger et de lutter efficacement contre la discrimination à l'égard des femmes ; efforts sous tendus par la mise en place de l'observatoire des droits de la femme et de la parité ;
- 3- Le renforcement du cadre normatif national et l'adoption du Manuel national des procédures de prise en charge des enfants victimes de traite, ainsi que la création d'institutions d'accueil pour lutter contre toutes formes de violence contre les enfants sont autant de réponses de l'Etat pour endiguer les questions de violence et de traite des enfants ;
- 4- La délégation du Congo exprime sa satisfaction pour toutes les réformes entreprises dans les domaines de l'enseignement et de la santé notamment les soins gratuits aux personnes atteintes du VIH et aux séropositifs, le recul de la mortalité infantile et un taux de scolarisation très élevé.
- 5- Le Congo félicite le gouvernement de la République Gabonaise pour la ratification le 15 février 2010, du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui a abouti à l'abolition de la peine de mort dans le pays.
- 6- Certaines mesures courageuses telles que l'adoption des lois sur les droits des minorités, la ratification le 8 septembre 2012 du Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale et l'adhésion à la convention Internationale pour la protection de toutes les personnes sont également des avancées en matière de protection des droits de l'homme.